



**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**CONSEIL NATIONAL DE DEONTOLOGIE MEDICALE**  
**SECTION ORDINALE NATIONALE DES PHARMACIENS SECTION ORDINALE**  
**REGIONALE DES PHARMACIENS DE TIZI-OUZOU**  
**ADRESSE ECO-QUARTIER, BATIMENT 7 SORTIE EST**  
**TIZI-OUZOU**

Tél/fax : 028-95-30-00 / Mobile : 06-61-66-45-93

[www.sorptiziouzou.com](http://www.sorptiziouzou.com)

Email : [sorptizi@yahoo.fr](mailto:sorptizi@yahoo.fr)



# **PROCÉDURE D'INSCRIPTION À L'ORDRE DES PHARMACIENS**

## **Section Ordinale Régionale des Pharmaciens de Tizi-Ouzou (SORP)**

- Les inscriptions à l'Ordre des Pharmaciens se déroulent selon deux modalités :
- **En deux étapes** pour certaines catégories (**officine, biologistes, remplaçants**)
  - **En une seule étape** pour d'autres catégories (**directeurs techniques, assistants, hospitaliers, etc.**)

---

### **I. INSCRIPTION EN DEUX ÉTAPES**

#### **Catégories concernées :**

- **Pharmacien d'officine et reprise de fonds de commerce**
- **Pharmacien biologiste (secteur privé)**
- **Pharmacien remplaçant**

## ➤ Pharmacien d'officine et reprise de fonds de commerce :

- **Étape 1 : Inscription provisoire**

- **Pièces à fournir :**

- Fiche de demande d'inscription à remplir (PDF)
- Demande d'inscription adressée au Président de la SORP
- Bordereau de la Direction de la Santé
- Curriculum Vitae (CV)
- Copie authentifiée du diplôme ou bien copie conforme
- Extrait de naissance
- Deux (02) photos
- Casier judiciaire
- Copie de la Carte Nationale d'Identité ou certificat de nationalité
- Déclaration sur l'honneur
- Promesse ou contrat de location
- Cotisation : 5 000 DA (chèque, versement ou virement)

**En cas de reprise de fonds de commerce, ajouter :**

- Acte ou promesse de vente du fonds de commerce notarié

- **Étape 2 : Inscription définitive**

- **Pièces à fournir :**

- Attestation provisoire d'inscription
- Décision d'installation
- Décision d'ouverture
- Registre de commerce
- Contrat de location
- Attestation d'omission du tableau pour les pharmaciens déjà inscrits dans une autre région
- Démission ou certificat de travail pour les pharmaciens déjà inscrits à la SORP de Tizi-Ouzou
- En cas de reprise de fonds de commerce : Acte de vente

## ➤ Pharmacien biologiste (secteur privé)

### • Étape 1 : Inscription provisoire

#### • Pièces à fournir :

- Fiche de demande d'inscription à remplir (PDF)
- Demande d'inscription
- Curriculum Vitae (CV)
- Bordereau de la DSP
- Pré-agrément
- Copie authentifiée du diplôme ou copie conforme de pharmacien généraliste et du diplôme d'études médicales spécialisées (DEMS) ou mono-spécialité (biochimie, bactériologie, hématologie, toxicologie, etc.)
- Extrait de naissance
- Deux (02) photos
- Casier judiciaire récent (datant de moins de 3 mois)
- Copie de la Carte Nationale d'Identité ou certificat de nationalité
- Contrat ou promesse de location
- Cotisation : 5 000 DA (chèque, versement ou virement)

### • Étape 2 : Inscription définitive

#### • Pièces à fournir :

- Décision d'ouverture
- Contrat de location
- Attestation d'omission du tableau pour les pharmaciens déjà inscrits dans une autre région
- Démission ou certificat de travail pour les pharmaciens déjà inscrits à la SORP de Tizi-Ouzou

## ➤ Pharmacien remplaçant

### • **Étape 1 : Inscription provisoire**

#### • **Pièces à fournir :**

- Fiche de demande d'inscription (PDF)
- Demande d'inscription adressée au Président de la SORP (pharmacien titulaire et remplaçant)
- Bordereau de la DSP
- Curriculum Vitae (CV)
- Copie authentifiée du diplôme ou copie conforme à l'original
- Extrait de naissance
- Deux (02) photos
- Casier judiciaire récent (datant de moins de 3 mois)
- Copie de la Carte Nationale d'Identité ou certificat de nationalité
- Contrat de travail de remplacement notarié
- Justificatif de remplacement
- Cotisation : 2 000 DA (chèque, versement ou virement)
- Attestation d'omission du tableau pour les pharmaciens déjà inscrits dans une autre région

### **En cas de remplacement suite à un décès :**

- Acte de décès
- La Fredha

### • **Étape 2 : Inscription définitive**

#### • **Pièces à fournir :**

- Décision de remplacement
- Registre de commerce du pharmacien remplaçant (en cas de gérance après décès)

## **II. INSCRIPTION EN UNE SEULE ÉTAPE**

### **➤ Catégories concernées :**

- Pharmacien directeur technique (Production – Importation et Exploitation – Distribution)
  - Pharmacien assistant d'officine
  - Pharmacien assistant directeur technique (Production – Importation – Distribution)
  - Pharmacien des hôpitaux
  - Pharmacien hospitalo-universitaire
  - Pharmacien résident
  - Autres : Pharmacien salarié (secteur public, parapublic ou privé), Délégué médical, Biologiste du secteur public
- 

### **A. Pharmacien directeur technique**

Le dossier à fournir est identique pour tous les pharmaciens directeurs techniques. Cependant, les conditions d'expérience diffèrent selon le domaine d'activité :

- **Production** : 2 ans d'expérience dans le domaine de la production
- **Importation et exploitation** : aucune expérience exigée
- **Distribution** : 1 an d'expérience dans le domaine pharmaceutique

- **Pièces à fournir :**

- Fiche de demande d'inscription
  - Demande d'inscription adressée au Président de la SORP
  - Curriculum Vitae (CV)
  - Copie authentifiée du diplôme de pharmacien généraliste et du diplôme d'études médicales spécialisées (DEMS) ou mono-spécialité (biochimie, bactériologie, hématologie, toxicologie, etc.)
  - Extrait de naissance
  - Deux (02) photos d'identité
  - Casier judiciaire récent (datant de moins de 3 mois)
  - Copie de la Carte Nationale d'Identité ou certificat de nationalité
  - Contrat ou promesse de location
  - Cotisation : 10 000 DA (chèque, versement ou virement)
  - Photocopie du statut de la société
  - Photocopie du registre de commerce
  - Démission de l'ancien directeur technique
  - Contrat de travail notarié précisant un salaire minimum net de 80 000 DA
  - Attestation de radiation si le pharmacien a déjà exercé dans une autre région
  - Certificat de travail récent (datant de moins de 3 mois) ou copie de démission en cas de changement de catégorie d'exercice
  - Déclaration sur l'honneur justifiant que le pharmacien n'a pas exercé avant son inscription à l'Ordre
- 

## **B. Autres catégories de pharmaciens**

- **Le dossier à fournir est le même pour :**

- Pharmacien assistant d'officine
- Pharmacien assistant directeur technique
- Pharmacien des hôpitaux
- Pharmacien hospitalo-universitaire
- Pharmacien résident
- Pharmacien salarié (public, parapublic ou privé)
- Délégué médical
- Biologiste du secteur public

➤ **Pièces à fournir :**

- Fiche de demande d'inscription
- Demande d'inscription adressée au Président de la SORP
- Curriculum Vitae (CV)
- Copie authentifiée ou copie conforme du diplôme de pharmacien généraliste et, le cas échéant, du diplôme d'études médicales spécialisées (DEMS) ou mono-spécialité
- Extrait de naissance
- Deux (02) photos d'identité
- Casier judiciaire récent (datant de moins de 3 mois)
- Copie de la Carte Nationale d'Identité ou certificat de nationalité
- Attestation de travail récente (datant de moins de 3 mois)
- Certificat de travail ou copie de la démission en cas de changement de catégorie d'exercice
- Déclaration sur l'honneur justifiant que le pharmacien n'a pas exercé avant son inscription à l'Ordre
- Cotisation : 2 000 DA (chèque, versement ou virement)
- Attestation de radiation si le pharmacien a déjà exercé et été inscrit dans une autre région

➤ **Remarque importante**

**Le paiement en espèces n'est pas recevable.**

Les cotisations doivent être réglées exclusivement **par chèque, versement ou virement bancaire** au nom de la **Section Ordinale Régionale des Pharmaciens de Tizi-Ouzou (SORP)**.